

## ORGANICITÉ®

AGENT RÉFÉRENT : BERTRAND LIVET

blivet@valtom63.fr

PRÉVENTION



## POURQUOI ?

Actuellement, environ **45 kg de déchets organiques** (déchets alimentaires et déchets de jardin) **sont présents dans nos poubelles d'ordures ménagères**. Ces déchets, composés en grande partie d'eau, sont transportés jusqu'au pôle Vernéa pour être triés puis enfouis. En parallèle, les collectivités ont collecté en 2018 **plus de 37 500 t de déchets verts en déchèteries** et **11 500 t de biodéchets en porte à porte**. Cela représente un coût économique et environnemental alors que cette matière organique est une ressource pour nos jardins et les espaces verts communaux. Elle peut être **réduite et valorisée localement afin de créer de la richesse sur les territoires**.

Lancé en 2013, le programme Organicité® permet d'accompagner les collectivités lauréates dans la mise en œuvre d'actions expérimentales concrètes, innovantes et adaptées à chacune pour réduire et gérer durablement les biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin) à l'échelle de leur territoire. Une fois validées, ces actions ont pour objectif d'être démultipliées sur le territoire à l'aide notamment du STGDO\*.



## QUOI ?

Trois thématiques sont abordées à travers ce programme : promotion des différentes formes de compostage, sensibilisation des publics au jardinage au naturel et accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire.



- **OGCT 1** : Aulnat, CC Langeadois, CC Pays d'Ambert, **21 918 habitants**.
- **OGCT 2** : Mond'Averne communauté, Agglomération du Pays d'Issoire, Lempdes, Le Cendre, Pontaumur, Murol, Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, **77 344 habitants**.
- **OGCT 3** : Communauté de communes Plaine Limagne, Thiers, Champeix, La Tour d'Auvergne, La Bourboule, **36 274 habitants**.



## QUAND ?

### CALENDRIER DU PROJET :

2013 - 2014 :

#### Lancement Organicité 1

- **Lancement du projet de compostage à l'hôpital d'Ambert (2014) :**  
*Plus de 20 tonnes compostées chaque année.*

2016 - 2019 :

#### Lancement Organicité 2

- **Lancement du premier site de compostage de centre-bourg à Mirefleurs (2016) :**  
*ce projet permet aux habitants du centre-bourg ne disposant pas de jardin de composter les déchets alimentaires équivalent à plus de 3 t de déchets détournés annuellement.*
- **Compostage des biodéchets des restaurateurs de Muro (2017) :**  
*avec un système de micro-collecte mis en place par les services communaux permettant le détournement de 20 t annuelles de biodéchets*
- **1<sup>ère</sup> plateforme communale de broyage des branches à Saint-Georges-sur-Allier (2017) :**  
*au lieu de se rendre en déchèterie, les services communaux et les habitants viennent déposer leurs branches directement sur la plateforme. Une structure d'insertion vient régulièrement les broyer et laisse le broyat à disposition pour les pratiques de compostage et jardinage au naturel. Cette plateforme permet de détourner de la déchèterie environ 70 m<sup>3</sup> de branches par an.*
- **Compostage mutualisé EHPAD, collège et lycée agricole de Pontaumur (2017) :**  
*ce projet de mutualisation permet le détournement annuel d'env 15 t de biodéchets et permet de créer des liens entre les différentes structures pour d'autres projets.*

2019 - 2022 :

#### Lancement Organicité 3

- **Lancement de l'accompagnement des actions des 5 collectivités lauréates d'Organicité® 3 (prévu en juin 2020) :**  
*Projet de défi déchets verts entre particuliers, d'étude de mise en place de micro-collecte à l'échelle communale avec plateforme de compostage semi-mécanisée, action de mise en relation entre paysagistes et agriculteurs pour la valorisation des déchets verts.*



## COMMENT ?

### LA DÉMARCHE ORGANICITÉ® PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT EN 3 TEMPS :

- **Réalisation de la phase de diagnostic et proposition du plan d'actions (9 mois).**  
Réunis au sein d'un comité de pilotage, la collectivité lauréate, les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets, les partenaires de terrain orientent le bureau d'étude afin de solliciter un maximum d'acteurs producteurs de biodéchets sur le territoire pour réaliser un état des lieux. Cet état des lieux permet la proposition de différentes actions validées au sein du COPIL.
- **Accompagnement à la réalisation des actions (1 an et 10 mois).**  
Durant cette période, le ou les bureaux d'étude à l'aide des différentes collectivités et partenaires participent à la réalisation des actions. Le COPIL est régulièrement convoqué afin de valider chaque étape et modifier le cas échéant les actions.
- **Evaluation du dispositif (2 mois).**  
Cette phase permet de souligner quelles actions ont fonctionné, lesquelles il serait pertinent de généraliser ou au contraire de modifier voire de ne pas poursuivre.

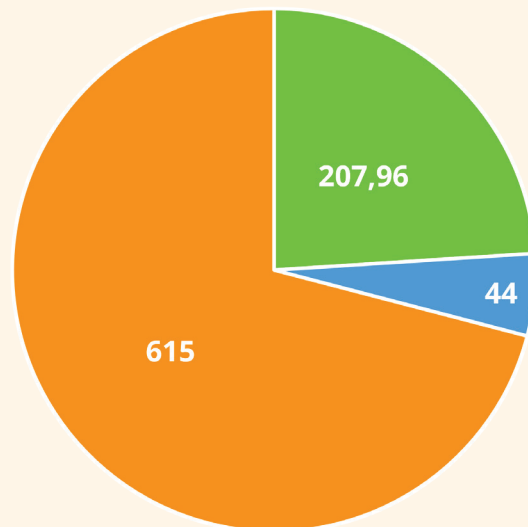


## COMBIEN ?

### BUDGET TOTAL :

Pour **Organicité® 3**, le budget pour les **5 territoires** lauréats est estimé à **230 000 € sur 3 ans**, dont 95 745 € financés par les fonds LEADER.

### TOTAL DES BIODÉCHETS ÉVITÉS / DÉTOURNÉS (EN TONNES/AN)



● COMPOSTAGE ● LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ● JARDINAGE AU NATUREL

## POUR RÉSUMER

- Nb d'actions menées sur l'ensemble des territoires : **plus de 90 actions** (Organicité® 1, 2 et 3).
- **Économies financières** (collecte + traitement) : **env. 63 000 € annuel.**
- **Bénéfice environnemental :**  
transport et traitement évités sur une distance équivalente à **65 000 km** réalisés par un véhicule diesel de taille moyenne.
- **Habitants concernés par le dispositif : 128 500 hab.**